

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE JEAN MONNET
2021/2022

L'association sportive du collège accueille tous les élèves qui souhaitent participer à des entraînements et des rencontres ou sorties sportives dans une ou plusieurs activités proposées et encadrées par les professeurs d'EPS ET/OU à des actions de jeunes reporter, coach ou arbitre/juge.

Activités sportives régulières et horaires proposés :

LUNDI (12h30/13h30)	MARDI (12h30/13h30)	MERCREDI (13h30/16h30)	JEUDI (12h30/13h30)	VENDREDI (12h30/13h30)
-Tennis de table en semaine A - Futsal 6e-5e - Badminton 4e-3e	- Tennis - Futsal 4e-3e - Badminton 6e-5e	- gym 6e et 5e de 13h30 à 15h00 - gym 4e et 3e de 15h00 à 16h30	- Basketball - Jeunes reporters/officiels - Fitness	- Tennis de table - Futsal filles

Activités non sportives :

- jeune reporter
- jeune coach
- jeune arbitre/juge

Ces activités sont susceptibles de se dérouler sur les temps d'activités sportives, lors des rencontres et sorties du mercredi, ainsi que sur des temps dédiés de formation, concertation, élaboration de projets, écritures d'articles...

Fonctionnement :

Le règlement d'EPS s'applique dans le cadre de l'AS (cf : règlement intérieur du collège)

Activités sur le temps du midi :

Les élèves terminant à 11h35 mangent à 11h45 et sont accompagnés sur les installations sportives par les enseignants d'EPS. Les élèves doivent apporter leur tenue de sport.

Activités du mercredi après-midi :

Le rendez-vous est fixé directement aux installations sportives. Les élèves ont la possibilité d'apporter un repas froid qu'ils pourront manger au collège le mercredi midi. Ils seront libérés directement de leur salle de sport à la fin de leur créneau d'entraînement.

Les compétitions et sorties sportives du mercredi après midi (sous réserve des contraintes sanitaires) :

Les élèves sont informés tout au long de l'année des différentes sorties et compétitions. Pour celles-ci, les collégiens reçoivent quelques jours avant une convocation individuelle sur laquelle figure plusieurs informations (lieu de la sortie, horaire de départ, horaire de retour, lieu de retour, professeur accompagnateur). Elle est à rapporter signée à un des professeurs d'EPS.

Attention : Le professeur d'EPS n'est plus responsable des élèves après l'heure de retour indiquée sur la convocation.

Pour s'inscrire, il faut fournir les documents suivants :

1. la fiche d'inscription complétée et signée avec l'autorisation parentale, le droit à l'image, l'engagement de l'élève
2. une cotisation de 15 euros (chèque à l'ordre de l'AS du Collège Jean Monnet) pour les nouveaux adhérents et ceux ayant fait don de leur cotisation l'an dernier

Joindre ces documents dans une enveloppe au nom de l'élève et la remettre **à un des professeurs d'EPS.**

Les entraînements débuteront le 27/09 (sauf pour la gymnastique : début le 6/10). La fiche d'inscription et le règlement sont obligatoires pour participer à ces entraînements. A l'issue des 2 premières séances, vous pourrez noter un mot dans le carnet de votre enfant pour informer l'équipe EPS de l'arrêt des activités. Dans ce cas, le dossier d'inscription et les 15 euros seront rendus à votre enfant.

L'Équipe des enseignants d'EPS

Le président de l'AS, Monsieur Brouette